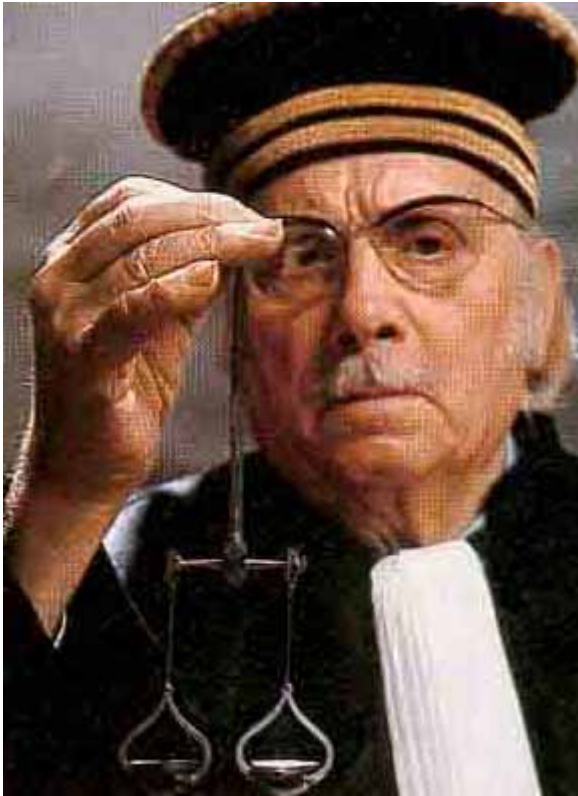


Justice pourrie : oseront-ils condamner mon courageux collègue de Marseille ?



Un « déséquilibré » armé d'une kalashnikov est interpellé par de courageux touristes américains dans le Thalys avant qu'il ne fasse un carnage parmi les passagers.

Quand on parle d'interpellation, dans cette affaire, on parle de tabassage en règle, voire plus par manque d'affinité et par nécessité.

En gros, le « déséquilibré » s'est fait proprement démonter la tête... Tant mieux et heureusement.

Comme par étrangeté, s'agissant d'Américains, aucun avocat de ce pauvre taré, n'a dénoncé cette ignominie, et n'a exigé que ces interpellateurs soient traduits en justice, en exigeant une somme faramineuse au titre de dommages et intérêts...

Et bien évidemment, aucun journaliste n'a lourdement insisté sur ce « non événement »... d'ailleurs personne ou presque ne sait que ce « déséquilibré » à mis un temps fou à se réveiller

de sa lâche agression (là je blague hein !!!).

Fin de l'histoire.

Marseille! Cité colonisée de longue date par une culture étrangère, cité dont les habitants sont passés maîtres dans l'art de la magouille, du travail au black, de la fraude aux allocs et autres aides sociales... Cité sale et bruyante, ville peuplée d'excités et de cossards... Sale ville en fait.

Donc à Marseille, un pauvre maghrebien, pris en charge par la société, logé dans un foyer, assisté à 100%, poignarde un de ses co-résidents, puis en transe ou dans un état d'excitation extrême, s'en prend aux policiers intervenants en tentant de les poignarder aussi, puis en leur lançant des objets à la figure (probablement pas des ours en peluche).

Et dans le cadre de la légitime défense, qui veut et qui prescrit que toute agression contre un membre des forces de l'ordre soit injustifiée, aggravée, et illégale, et qui de fait implique l'autorisation de faire usage de la force et de l'arme tout en gardant une proportionnalité dans l'usage de l'arme en question, paradoxe divin, un des policiers utilise une arme NON LETALE et le pauvre « déséquilibré » meurt peu de temps après d'un arrêt cardiaque...

Et notre juste justice française se met en branle, sous les pleurs de la famille du défunt (famille qui manifestement n'en avait rien à faire de ce parent avant qu'il ne décède puisqu'il était en foyer), et sous les gesticulations d'un consciencieux avocat qui ne peut tolérer une telle « bavure »... Rappelons pour l'humour la définition du mot BAVURE si savamment élaboré par notre ami (et défunt, lui par contre assassiné par le pouvoir) Coluche ;

Balle Atteignant Volontairement Un Ressortissant Etranger.

Bien évidemment, le procureur suit, le juge suit....

Dans cette histoire, et au vu des commentaires qui suivent l'information, tout le monde sait et a compris que le policier a agi de manière adéquate, avec pondération, et dans le seul but de préserver son intégrité... et celle des autres personnes sur place... Que se serait-il passé si cet énergumène avait fui, et s'était retrouvé dans la rue... énervé, armé... eut-fallu

attendre qu'il en poignarde d'autres ???

De plus le Policier n'a pas utilisé son arme de service, chose qu'il aurait pu faire...

L'autopsie révèle que le pauvre maghrebin (une fois de plus c'en est un, bizarre quand même, c'est souvent les mêmes...) est décédé du fait du tir de flashball... ok ! Et le reste? qu'avait il dans le sang (alcool ? drogue ? médicaments ?), parce que pour être dans un tel état d'excitation, soit il avait pris quelque chose, soit il était fou, et dans ce cas, sa place n'était pas ne foyer mais en HP.

Il faut savoir aussi, que NORMALEMENT, le ministère de l'Intérieur protège ses effectifs, et que ces mêmes effectifs interviennent dans toutes circonstances sous la responsabilité de ce ministère... Alors pourquoi mon collègue est-il au tribunal ?

C'est R2D2 qui devrait y être, c'est LUI le responsable !

Ah mais oui, c'est vrai, le code de déontologie, savamment pondu par de grands penseurs bien tordus, prescrit que le policier est responsable de ses actes, même si l'ordre hiérarchique est illégal, et qu'il est même responsable au regard de cette hiérarchie de ne pas avoir voulu exécuter l'ordre illégal... bref, on est piégé d'un côté comme de l'autre !

A noter que si les collègues avaient un peu de cran, et avant chaque intervention à risques, demandaient systématiquement des consignes écrites de leur hiérarchie pour savoir comment agir dans tel ou tel cas (comme le prévoit ce fameux code de déontologie), je ne suis pas sûr que beaucoup de ces « supérieurs » auraient, eux, le courage de mettre leur carrière en jeu en mettant ces directives par écrit... Tiens, ça c'est un truc à cogiter !

Bref, un homme meurt, c'est triste, et un policier qui a agi dans le cadre de son métier, dans une situation dangereuse, avec des risques graves et réels, se retrouve au tribunal... et doit s'estimer heureux de ne pas passer aux Assises....

N'est-ce pas merveilleux ???

Il n'y a bien qu'en France, pays où la toute puissance des

juges est protégée par une caste corrompue et despotique, où certains avocats médiatiques et sans morale, se rejouissent de bouffer du flic... qu'une telle affaire peut finir devant un tribunal...

Il n'y a bien qu'en France, ou le moindre petit caïd de cité, la moindre petite frappe de rue, le plus minable dealer, pour peu qu'ils soient basanés ou noirs, puissent avec l'aide d'un système, ruiner la vie d'un policier qui, lui, a fait SON travail...

Et tout cela pourquoi.... et bien, réfléchissez. Voyez à quel moment tombe cette affaire... Juste avant les élections régionales... un bon coup médiatique du pouvoir fasciste en place, pour montrer à cette population néfaste et criminogène, pour QUI il faut voter !

Je souhaite que mon collègue soit déclaré NON COUPABLE. S'il existe une justice, cela se passera ainsi.

Par contre s'il est condamné, j'espère que tous les flics de France comprendront le message et feront ce qu'il faut faire... à savoir : arrêter de travailler pour ce système.

GERONIMO